

ARRETE DE POLICE

Hôtel de Ville, Espace 2000,3

Tél : 067/79.42.00.

Fax: 067/79.42.47

E.M.: info@genappe.be

Internet : www.genappe.be

POL/GC/AP/hli/0155

Le Bourgmestre,

Vu les travaux de sondage rue de Ways, la nécessité d'ouverture de trapillons afin d'aérer le collecteur à 1470 GENAPPE à la demande du SPW en collaboration avec la Ville de Genappe (Mail : Marianne.Tock@genappe.be - thibault.draye@spw.wallonie.be) ;

Considérant que ce travail nécessitera une mise en sens unique de la N237 en direction de Nivelles entre le carrefour avec la Rue de Charleroi et le carrefour avec la rue Semal.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant qu'il y a lieu de tout mettre en œuvre afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 133, al.2 et 135, par.2 ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

ARRETE

Article 1. L'occupation de voirie demandée par le SPW est autorisée.

Article 2. Entre le 28 février et le 02 mars 2022, la section N237 entre les carrefours avec la Rue de charleroi d'une part et avec la Rue Henri Semal d'autre part, sera mise en sens unique en direction de Nivelles La mesure sera matérialisée par la pose des signaux adéquats et conformes au code de la route.

Article 3. Entre le 28 février et le 02 mars 2022, les services compétents installeront une déviation via la Rue Nicolas Lebrun/ Rue de la Station pour les usagers circulant de Nivelles vers Genappe Mars

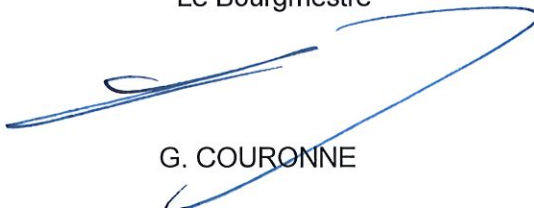
Article 4. La signalisation routière sera mise en place avant le début de l'interdiction.

Article 5. Le présent arrêté sortira ses effets le 28 février 2022.

Article 6. Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui ne sont pas sanctionnées par les lois coordonnées relatives à la police de la circulation routière seront punies de peines de police.

Fait à Genappe, le 21 février 2022.

Le Bourgmestre



G. COURONNE

